



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

justice : personnel

Question écrite n° 42713

Texte de la question

M. Georges Tron appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'avenir du personnel de gestion des centres de rétention administrative. En effet, dans le cadre de la réorganisation des centres de rétention administrative, il semblerait que, dans le projet de décret interministériel fixant le fonctionnement de ces centres, les plaçant sous l'autorité exclusive du ministère de l'intérieur, la situation de ces agents relevant du ministère de la justice n'ait pas été évoquée. De par leur position de personnel de la justice, ces agents - gestionnaires, adjoints, agents administratifs, agents d'accueil ou agents de service - sont le garant du respect des règles de rétention et de déroulement de la vie des détenus. Ils craignent que cette réorganisation mette fin à leur mission. Aussi, il lui demande quelle sera la place et le statut de ces agents dans le fonctionnement des établissements pénitentiaires.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42713

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1415

Question retirée le : 23 avril 2001 (Retrait pour cause de question identique)